

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le vendredi 30 juin 2017 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Miguel CAMUS et Daniel GERAULT.

Absents excusés : René VAUGEOIS

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS ELECTIONS

SENATORIALES

II. MAYENNE COMMUNAUTE : CONTRAT DE RURALITE

III. ARTIZEN : ANCIENNE ECOLE

IV. TONNE A EAU

V. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AUDACE 53

VI. ADMISSION EN NON VALEUR

VII. QUESTIONS DIVERSES

I. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales se déroulent le dimanche 24 septembre 2017.
La liste établie est la suivante :

Délégués	Suppléants
Mickael Delahaye	Raymond Lelièvre
Miguel Camus	Daniel Géralt
Christelle Beaudouin	Loïc Jorré

Chaque élu vote ou non pour cette liste sachant qu'aucune autre liste n'est constituée.

Dépouillement : 14 listes complètes.

II. MAYENNE COMMUNAUTE : CONTRAT DE RURALITE

Mickael Delahaye informe le conseil que Mayenne Communauté a changé le montant attribué à la commune de Commer qui s'élève désormais à 10 950€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le nouveau montant fixé à 10 950€ par Mayenne Communauté.

III. ARTIZEN : ANCIENNE ECOLE

Mickael Delahaye informe le conseil qu'il a contacté la société Artizen (cabinet de maîtrise d'œuvre) pour établir une esquisse et un avant projet concernant la transformation de l'ancienne école en maison de santé.

Le devis de cette société est présenté au conseil.

Ce point sera remis lors du prochain conseil pour avoir au moins un autre devis pour comparaison.

IV. TONNE A EAU

Remis lors du prochain conseil.

V. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AUDACE 53

Mickael Delahaye informe le conseil que l'association Audace 53 (Association citoyenne de défense des intérêts des usagers de santé publique du Nord Mayenne) nous

sollicite pour une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une coordination nationale les 17-18-19 novembre 2017. Les frais (logements des intervenants....) de cette coordination s'élèveraient entre 4 000 et 5 000€.

Délibérations :

- **Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Audace 53.**
- **Le conseil municipal valide, à la majorité, une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association Audace 53.**

Détail du vote : 1 voix pour une subvention de 50€, 4 voix pour 75€ et 9 voix pour 100€.

VI. ADMISSION EN NON VALEUR

Mickael Delahaye informe le conseil que la trésorière demande de passer la dette en non-valeur d'un ancien administré.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le fait de mettre en non-valeur la dette de cet administré.

VII. QUESTIONS DIVERSES

➤ **François Dalibard**

François Dalibard était en stage pendant 1 mois au service technique de la commune.

Mickael Delahaye propose comme la dernière fois de lui attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 50€ pour récompenser son implication lors de ce stage.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, d'attribuer un bon cadeau d'une valeur de 50€ à François Dalibard.

➤ **Chariot ménage**

Mickael Delahaye informe le conseil qu'un chariot de ménage va être acheté afin de faciliter le travail des agents et assurer leur protection physique.

➤ **Prochain conseil**

Le conseil municipal du 4 juillet 2017 est déplacé au 25 juillet 2017.

Les autres dates restent inchangées.

Il est 20h00, la séance est levée.